

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2007  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**Province de Québec,  
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,  
Comté Roberval-Lac-Saint-Jean**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 1322, boulevard Sacré-Cœur, à Saint-Félicien, ce 11<sup>e</sup> jour de décembre 2007, à 18 h 45, et à laquelle sont présents :

M<sup>mes</sup> Jenny Boutin, Jeanine Caouette, Lina Lapointe, Blanche-Yvonne Potvin, MM Jean-François Bélanger, Alain Leclerc et Rémi Rousseau, tous commissaires, et M<sup>mes</sup> Julie Dufour et Nathalie Ouellet, commissaires-parents, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

1. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CE-1477-12-07

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :  
QUE la séance soit ouverte à 18 h 50.

ADOPTÉ

2. **Adoption de l'ordre du jour**

CE-1478-12-07

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :  
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en laissant le varia ouvert :

ADOPTÉ

3. **Approbation des procès-verbaux**

**3.1 Procès-verbal du 25 septembre 2007**

CE-1479-12-07

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Jenny Boutin et RÉSOLU unanimement :  
QUE le procès-verbal du 25 septembre 2007 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

CE-1480-12-07

**3.2 Procès-verbal du 27 novembre 2007**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :  
QUE le procès-verbal du 27 novembre 2007 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

**4. Affaires découlant des procès-verbaux**

Il n'y a rien à signaler.

**5. Correspondance**

Il n'y a rien à signaler.

**6. Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

**7. Ressources financières****7.1 Acceptation des comptes à payer**

CE-1481-12-07

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :  
QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte les comptes à payer suivants:

Pour un montant de 5 162 185,12 \$ chèques # 1345 à 1888 inclusivement

Pour un montant de 12 194 842,15 \$ chèques # 1889 à 3639 inclusivement

Pour un montant de 3 596 374,77 \$ chèques # 3640 à 4218 inclusivement

A D O P T É

**7.2 Rapport 2007-2008 – Adhésion – Affiliation – Cotisation, contribution et don**

M. Rémi Rousseau commente le rapport 2007-2008 – Adhésion – Affiliation Cotisation, contribution et don.

**8. Direction générale et Secrétariat général****8.1 Contribution financière – Fondations Henri-Roy, Cité étudiante et Jean-Dolbeau**

ATTENDU la demande de contribution financière de la Fondation Henri-Roy de la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien en date du 29 octobre 2007, de la Fondation de la Cité étudiante de Roberval en date du 1er novembre 2007 et de la Fondation Jean-Dolbeau en date du 15 novembre 2007 ;

ATTENDU que la commission scolaire a versé en 2006-2007 un montant de 1 \$/élève aux fondations Henri-Roy, Cité étudiante et Jean-Dolbeau;

ATTENDU que la commission scolaire, dans sa politique de contribution financière, s'est donné comme orientation de promouvoir les activités des jeunes dans le milieu scolaire;

En conséquence,

CE-1482-12-07

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Julie Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets verse à la Fondation Henri-Roy, à la Fondation de la Cité étudiante et à la Fondation Jean-Dolbeau une contribution de 1,00 \$ par élève et ce, pour l'année scolaire 2007-2008.

A D O P T É

#### 8.2 Contribution financière – Consortium régional de recherche en éducation (CRRE) pour l'année 2007-2008

Considérant que le Consortium régional de recherche en éducation (CRRE) est une structure souple regroupant des partenaires majeurs qui partagent des objectifs communs. Actuellement, quatre commissions scolaires, cinq cégeps, la direction régionale du MELS et l'UQAC sont membres réguliers du consortium;

Considérant que le Consortium régional de recherche en éducation se consacre au développement d'une culture de recherche dans l'ensemble des milieux éducatifs et ce, afin de favoriser la résolution de problèmes touchant éventuellement à divers milieux éducatifs et l'amélioration, à tous les ordres d'enseignement, de la qualité de l'éducation ;

Considérant qu'en 2006-2007, la commission scolaire a versé au Consortium régional de recherche en éducation un montant de 7 730 \$, soit 1,00 \$ par élève;

En conséquence,

CE-1483-12-07

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets verse au Consortium régional de recherche en éducation une contribution financière au montant de 1,00 \$ par élève (formation générale jeune) et ce, pour l'année scolaire 2007-2008, soit un montant de 7 414 \$.

A D O P T É

#### 8.3 Demande de contribution financière – Achat d'un nouveau piano à queue

ATTENDU la demande de M<sup>me</sup> Louise Gaulin, enseignante à la Commission scolaire, pour une contribution financière, en partenariat avec la Ville de St-Félicien et la communauté, en vue de l'acquisition d'un piano à queue ;

ATTENDU la Politique culturelle de la Commission scolaire;

ATTENDU que ce piano sera disponible pour les activités culturelles et musicales des écoles du secteur de Saint-Félicien ;

En conséquence,

CE-1484-12-07

il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets investisse un montant de 2 800,00 \$ afin de permettre l'acquisition d'un piano à queue sous réserve d'un partenariat avec la Ville de St-Félicien et le volet communautaire. Ledit piano sera utilisé et entreposé à la Polyvalente des Quatre-Vents de St-Félicien.

A D O P T É

8.4 **Demande de contribution financière – Maison des jeunes Kiwanis Roberval**

ATTENDU la demande de commandite de la Maison de jeunes Kiwanis de Roberval datée du 24 octobre 2007, en acceptant de défrayer les coûts d'une des trois conférences de M. Yves Laroche sur le thème de la détermination, pour les jeunes du 1er et du 2e cycle de la Cité étudiante de Roberval;

En conséquence,

CE-1485-12-07

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ne participe pas financièrement au projet de la Maison de jeunes Kiwanis pour une conférence de M. Yves Laroche, ladite demande ne s'inscrivant pas dans les orientations de la commission scolaire.

A D O P T É

8.5 **Demande de participation financière – Campagne de souscription diocésaine 2007**

ATTENDU la demande de contribution financière de l'Évêque du diocèse de Chicoutimi, M. André Rivest, pour assurer le financement des activités pastorales du diocèse de Chicoutimi ;

ATTENDU que la Commission scolaire, dans sa politique de contribution financière, s'est donné comme orientation de promouvoir les activités des jeunes dans le milieu scolaire ;

CE-1486-12-07

En conséquence ;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ne contribue pas financièrement à la campagne de souscription diocésaine 2007, ladite demande ne s'inscrivant pas dans les orientations de la commissions scolaire.

A D O P T É

8.6 **Demande de participation financière – Ville de Roberval (terrain de soccer)**

ATTENDU la demande de la Ville de Roberval d'un espace de terrain pour l'aménagement d'un terrain de soccer;

ATTENDU que l'espace demandé est situé près de la Cité étudiante et est propriété de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU que l'espace convoité est disponible;

ATTENDU la politique cadre du MELS en ce qui a trait à l'alimentation et à l'activité sportive;

ATTENDU que nos élèves pourront utiliser ledit terrain de soccer;

ATTENDU l'axe de la planification stratégique de la Commission scolaire sur le partenariat;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Alain Leclerc et RÉSOLU unanimement :

CE-1487-12-07

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets réponde favorablement à la demande de participation financière de la Ville de Roberval pour l'aménagement d'un terrain de soccer sur ses terrains situés près de la Cité étudiante et du terrain de tennis existant. La participation financière de la commission scolaire représentera 33 1/3 % du coût des travaux, avec un montant maximum de 5 000 \$.

A D O P T É

8.7 **Adhésion 2008 à la Chambre de commerce et d'industrie du secteur Saint-Félicien**

ATTENDU la demande de la présidente de la Chambre de commerce et d'industrie du secteur St-Félicien ;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Blanche-Yvonne Potvin et RÉSOLU unanimement :

CE-1488-12-07

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie du secteur St-Félicien pour l'année 2007-2008 et ce, pour un montant de 250 \$.

A D O P T É

8.8 **Adhésion 2008 à la Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU la demande de la présidente de la Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini ;

CE-1489-12-07

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Julie Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce de Dolbeau-Mistassini pour l'année 2007-2008 et ce, pour un montant de 113,95 \$.

A D O P T É

8.9 **Utilisation de locaux avec usage de boissons alcooliques – Centre Maria-Chapdelaine**

ATTENDU la demande de M. Pierre Côté, directeur à la Polyvalente Jean-Dolbeau, à l'effet de permettre la vente et la consommation de boissons alcooliques lors de la location au Centre Maria-Chapdelaine pour leur activité qui a eu lieu le samedi 8 décembre dernier ;

CE-1490-12-07

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets entérine la décision du directeur général concernant l'autorisation d'utiliser les locaux de la Polyvalente Jean-Dolbeau avec usage de boissons alcooliques lors de l'activité du Centre Maria-Chapdelaine tenue le 8 décembre 2007.

A D O P T É

8.10 **Utilisation de locaux avec usage de boissons alcooliques – Salle de l'école Les Prés Verts**

ATTENDU la demande de Mme Annie St-Pierre de Saint-Augustin à l'effet de permettre la vente et la consommation de boissons alcooliques lors de la location de la salle à l'école Les Prés Verts pour leur activité du temps des fêtes prévue pour le 1er janvier 2008 ;

CE-1491-12-07

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Ouellet et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets entérine la décision du directeur général concernant l'autorisation d'utiliser la salle de l'école Les Prés Verts avec usage de boissons alcooliques lors de l'activité de la famille St-Pierre qui aura lieu le 1er janvier 2008.

A D O P T É

8.11 **Utilisation de locaux avec usage de boissons alcooliques – Salle de l'école Jean XXIII**

ATTENDU la demande de Mme Thérèse Côté, à l'effet de permettre la vente et la consommation de boissons alcooliques lors de la location de la salle à l'école Jean XXIII pour leur activité familiale prévue pour le 28 décembre 2007 ;

En conséquence,

CE-1492-12-07

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets entérine la décision du directeur général concernant l'autorisation d'utiliser la salle de l'école Jean XXIII avec usage de boissons alcooliques lors de l'activité de la famille de Mme Côté qui aura lieu le 28 décembre 2007.

A D O P T É

8.12 **Demande de location de locaux – Syndicat des producteurs de bleuets du Québec**

ATTENDU la demande de location de locaux du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec en date du 8 novembre 2007 ;

ATTENDU que l'édifice appartenant à la Ville de Dolbeau-Mistassini, dans lequel ils logent présentement, doit déménager en raison de la mise en vente dudit édifice ;

M. Rémi Rousseau fera parvenir une lettre explicative concernant le dossier « Utilisation des locaux ».

Le Service des ressources matérielles produira un rapport sur ce dossier.

8.13 **Utilisation de locaux avec usage de boissons alcooliques – Fondation Henri-Roy**

ATTENDU la demande de la présidente de la Fondation Henri-Roy, à l'effet de permettre la vente et la consommation de boissons alcooliques lors de la location de la cafétéria de la Polyvalente des Quatre-Vents pour leur activité de financement qui se tiendra le samedi 29 mars 2008 ;

En conséquence,

CE-1493-12-07

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise, de façon exceptionnelle, la vente et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur de la cafétéria de la Polyvalente des Quatre-Vents lors de l'activité de financement de la Fondation Henri-Roy qui aura lieu le 29 mars 2008 ;

QUE la politique sur l'usage du tabac dans les établissements de la commission scolaire et la directive sur les droits d'auteur soient respectées.

A D O P T É

9. **Période de questions accordée aux commissaires**

Il n'y a pas de question.

10. **Prochaine séance**

La prochaine séance aura lieu le 15 janvier 2008, à 18 h 45, à la salle des commissaires de Normandin.

11. **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 19 h 25.

A D O P T É

CE-1494-12-07

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)